

DE STEIERBUET

BULLETIN SEMESTRIEL DU SYNDICAT DES CADRES DES CONTRIBUTIONS

Réflexions sur le contrôle fiscal.

Le système fiscal luxembourgeois repose principalement sur les déclarations souscrites par les contribuables. Un tel système qui s'inscrit dans la nécessité pour chaque citoyen de contribuer aux dépenses publiques en fonction de ses facultés ne peut conserver sa valeur et garantir à chaque citoyen un traitement identique face à la loi fiscale que s'il assure un contrôle des déclarations.

Le contrôle fiscal apparaît donc comme le complément ou plutôt comme la nécessaire contrepartie des obligations des contribuables et à cet égard, il est fondamental que la vérification des différentes catégories socioprofessionnelles soit effectuée d'une manière équilibrée. En effet au niveau de l'Etat de droit, le contrôle fiscal doit être considéré comme un des facteurs d'égalité et de solidarité entre les citoyens et non comme une entrave à leurs libertés.

D'ailleurs tout Etat moderne, qui se veut démocratique et défenseur du principe d'égalité de tous devant la loi, devrait s'astreindre, hors de toute considération politique, à faire payer à chacun la cotisation qu'il doit à la communauté, en faisant de sorte que ceux, dont les ressources sont connues, ne soldent pas la part de ceux dont on tolère tacitement la dissimulation des profits. Une conséquence du système déclaratif réside dans le fait que les salariés voient les revenus de leur travail déclarés par des tiers; ils sont donc plus facilement contrôlables et ont moins de possibilités de frauder.

Il est donc important que l'Administration mette plutôt ses forces vives dans les services qui gèrent et contrôlent les contribuables dont les revenus ne sont pas déclarés par des tiers, mais par eux-mêmes et qui ont donc plus de liberté à

détourner et à frauder la loi fiscale, ce qui est d'ailleurs corroboré par la réalité des faits (voir à ce sujet: document parlementaire no 2940³ du 24.3.1986 pages 71 à 74).

Le but de tout contrôle fiscal devrait être:

- d'une part l'aboutissement d'un travail qui assure une gestion réelle de l'impôt tout en tenant compte de la nécessité de la formation et de l'information des contribuables permettant ainsi de jouer un véritable rôle de **prévention de la fraude**;
- d'autre part la réduction de la fraude fiscale à un phénomène marginal ou isolé moyennant une politique de justice fiscale et sociale efficace jouant un rôle dissuasif sur la fraude elle-même.

Dans cet ordre d'idées, une politique de contrôle fiscal devrait conduire à un rendement fiscal et budgétaire important par rapport à la fraude elle-même.

Or, force est de constater que notre fiscalité est toujours plus subie qu'acceptée par la majorité des contribuables. Ceci est encore plus vrai pour le contrôle fiscal qui demeure un phénomène exceptionnel et qui apparaît toujours comme un **contrôle sanction/répression**, jamais comme une mesure préventive de gestion et d'administration!

Nous voyons donc qu'il y a toute une mentalité à changer... un vrai travail d'Hercule.

Jos. Schaack

DE STEIERBUET

BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES CADRES DES
CONTRIBUTIONS A.s.b.l.
2982 LUXEMBOURG

COMITE DE REDACTION : *BRUCHER Jean*
MULLER Fernand
SCHROEDER Fernand

IMPRIME PAR : IMPRIMERIE CENTRALE S.A.
15, rue du Commerce
Luxembourg

TIRAGE : 400 exemplaires

L ' U F E .

L'Union du Personnel des Finances en Europe (U.F.E.) a été créée en 1963 et regroupait à ce moment uniquement des syndicats allemands, belges, luxembourgeois, français, italiens, néerlandais, autrichiens et suisses.

Progressivement d'autres organisations syndicales sont venues grossir les rangs de cette union: Danois, Britanniques, Irlandais.

Aujourd'hui, 25 ans après, l'UFE regroupe 14 syndicats "Douanes" et 15 syndicats "Impôts". Elle représente un total de 240.000 voix aux élections professionnelles et constitue la seule union intersyndicale internationale directement représentative des personnels financiers en Europe.

En date des 22 et 23 septembre les délégués de vingt-quatre syndicats membres de onze pays d'Europe se sont réunis dans les salles du bâtiment Jean Monnet à Luxembourg. Pendant ces deux journées, les délégués ont pu entendre des exposés de Madame Lentz-Cornette, députée au Parlement Européen, de Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre du Budget et Ministre du Travail et de Monsieur Emilio Rui Vilar, directeur général de l'Union Douanière à Bruxelles.

Le représentant du gouvernement luxembourgeois, qui s'est déclaré lui-même "euro-réaliste", a notamment fait part de ses critiques à l'égard de quelques propositions de la C.E.E. s'étonnant que cette dernière consacre beaucoup d'énergie pour tenter d'harmoniser la fiscalité alors que tout le reste est fortement négligé:

"avant d'harmoniser la fiscalité, il faut des convergences politiques, économiques, sociales, financières et monétaires; il faut se mettre d'accord sur un grand dessein commun, sur une politique économique cohérente, c'est seulement après cette succession d'accords qu'une harmonisation fiscale est possible et peut signifier quelque chose".

Le Ministre du Travail a en outre souligné le manque d'ambition de la C.E.E. en matière sociale: "actuellement des différences sociales importantes existent entre les différents pays d'Europe, notamment entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud. Il serait inconcevable que la construction européenne se traduise par des reculs sociaux dans l'Europe du Nord. Le "dumping" social devrait être assimilé à une concurrence déloyale, et devrait donc être interdit. Celui qui veut l'Europe fiscale ne peut refuser l'Europe sociale."

Lors des débats entre les délégués des différentes organisations syndicales présentes on a pu constater en ce qui concerne l'Europe fiscale de demain que l'ampleur actuelle de la fraude fiscale à l'intérieur de différents

pays européens atteint des proportions inquiétantes qui se répercutent défavorablement sur l'économie des pays concernés. Aussi le régime de faveur accordé aux non-salariés en matière de contrôle des déclarations de revenus, l'insuffisance des textes, et l'inadaptation des administrations pour une lutte efficace contre la fraude fiscale sont-ils des situations très fréquentes.

Dans de telles conditions, il est difficile de croire encore que cela puisse être accidentel; s'il en est ainsi, c'est certainement voulu par ceux qui gouvernent les différents pays.

Tout en dénonçant de telles situations, l'UFE estime qu'il est indispensable que les administrations organisent une coopération internationale effective. C'est en ce sens que se feront les interventions de l'UFE auprès des autorités européennes.

Une résolution ad hoc, dont nous reproduisons ci-après le texte, a été adoptée à l'unanimité.

Texte de la résolution :

LES AGENTS DES FINANCES EN EUROPE POUR UNE HARMONISATION
SOCIALE DES SYSTEMES FISCAUX

Le Comité de l'Union des Personnels des Finances en Europe (U.F.E) tenu à LUXEMBOURG, les 22 et 23 septembre 1988 et regroupant des organisations syndicales d'agents des Impôts et des Douanes de la plupart des pays européens (BELGIQUE, DANEMARK, R.F.A., FRANCE, GRANDE-BRETAGNE, IRLANDE, ITALIE, LUXEMBOURG, PAYS-BAS, AUTRICHE, SUISSE),

- rappelle que l'élimination progressive des frontières fiscales ne peut être limitée à une seule harmonisation relative de la TVA et des accises
- estime qu'il faut également procéder à un rapprochement progressif des fiscalités directes, des personnes et des entreprises, pour éviter de trop fortes distorsions entre les marchés et les entreprises, pour atténuer les inégalités économiques et sociales, pour empêcher de nouveaux déséquilibres à l'intérieur de chaque pays membre
- demande que la taxation des fortunes et des patrimoines comme la taxation des revenus de l'épargne et du capital devienne progressivement effective et parallèle dans chaque pays membre.

La construction de l'Europe communautaire ne doit pas se traduire par la création de paradis fiscaux pour des capitaux flottants et spéculatifs alors que la taxation des salariés et des consommateurs serait accrue.

POUR TOUT VOUS DIRE ...

Engagements

01.03.88	Carine Baustert	Wiltz
	Thierry Engel	L 2
	Nico Godart	Echternach
	Pierre Jacobs	Ettelbruck
	Romain Nero	Esch 2
	Guy Poos	Esch 1
01.10.88	Karin Berend	Dudelange
	Myriam Bohler	Ettelbruck
	Jin-Chi Ecker	Esch 2
	Georges Huberty	L 9
	Antoinette Ludovicy	L 9
	Sylvie Roden	L 3
	Simone Wagner	L 3

Engagements définitifs

05.02.88	Patrice Differding	Echternach
	Liliane Schreiner-Lux	Mersch
	Annette Wollwert-Goerens	Pétange
26.02.88	Eliane Wilmes	Dudelange
29.07.88	René Demuth	Grevenmacher
09.09.88	Guy Goedert	S 2
	Jean-Marie Trausch	Diekirch
	Marc Vanoli	Esch 2
	Jeannot Wampach	Mersch

Examens

13.03. - 17.03.89	examen de fin de stage
26.06. - 30.06.89	examen de fin de stage
06.11. - 10.11.89	examen de promotion

Promotions

20.10.87	Denise Lang	Esch 1	vérificateur
22.12.87	Joseph Juncker	Remich	insp. ppal 1er e.r.
	Alphonse Reding	Rec. Lux.	grade 13 en traitement
26.01.88	Maryse Boever	Esch 2	contrôleur
	Jean-Claude Fautsch	S 6	contrôleur
	Jean-Claude Georg	Direction	chef de bureau
	Sylvie Kinn-Roller	L 3	contrôleur
	Marie-Thérèse Koepp-Schmit	L 3	contrôleur
	Henri Leytem	Cap	contrôleur
	Danielle Schiltz-Frisch	Echtern.	contrôleur
01.02.88	Nico Block	Rec. Esch	inspecteur ppal
23.02.88	Simone Arendt	Grevenm.	vérificateur

	Marie-Paule Felten	Remich	vérificateur
	Alice Gillen	L 1	vérificateur
	Christiane Ludes	Esch 2	vérificateur
	Albert Moro	Esch 1	vérificateur
	Karin Olinger	Cap	vérificateur
	Lucienne Patz	Wiltz	vérificateur
	Marie-Paule Ries	L 5	vérificateur
	Maggy Rusing-Jacobs	L 2	vérificateur
	Danielle Thielen-Schroeder	Diekirch	vérificateur
	Andrée Trausch	Redange	vérificateur
	Brigitte Trigatti	Esch 2	vérificateur
	Liliane Wiesenbach-Thull	Ettelbr.	vérificateur
31.03.88	Marc Birel	S 6	contrôleur
	Jean-Marc Grabowski	Dudelange	contrôleur
	Albert Kerger	Pétange	contrôleur
	Claude Legille	L 5	contrôleur
	Maryse Legille-Feidt	SAC	contrôleur
	Arlette Lippert	S 3	contrôleur
	Marc Lucius	Direction	chef de bureau
	Denise Muller-Ginter	L 9	contrôleur
	Paul Straus	Redange	contrôleur
20.04.88	Guy Schroeder	S 3	inspecteur
	Gaston Weis	S 4	inspecteur
26.04.88	Marie-Thérèse Steichen	L 5	vérificateur
	Pierre Brucker	Grevenm.	insp. ppal 1er e.r.
	Jean Reiland	Clervaux	insp. ppal 1er e.r.
	Paul Schmiz	Sevi	grade 13 en traitement
	Fernand Schroeder	Rev	inspecteur ppal
	Jacques Fisch	L 2	contrôleur
	Renée Goerens	Wiltz	contrôleur
30.04.88	Arny Weber	S 3	inspecteur ppal
14.06.88	Marc Biver	Esch 1	inspecteur
	Michel Krier	S 4	inspecteur
12.07.88	Henriette Grotz	L 4	vérificateur
01.08.88	Jean Calteux	Rev	insp. ppal 1er e.r. hc
	Norbert Fehlen	Direction	insp. de dir. 1er e.r.
	Roger Lorang	S 1	insp. ppal 1er e.r. hc
	Jean Nau	Rev	insp. ppal 1er e.r. hc
	Joseph Schaack	Rev	insp. ppal 1er e.r. hc
	Gusty Pletschette	Diekirch	inspecteur ppal
	Jean-Marie Raus	L 1	inspecteur
	K. Tritarelli-Gonderinger	S 4	inspecteur
29.08.88	Albert Hoffmann	Echtern.	insp. ppal 1er e.r.
	Guy Mertz	RTS Ett.	grade 13 en traitement
	Fernand Junck	Direction	inspecteur ppal
	Marius Kohl	S 6	inspecteur ppal
	Jean Kremer	RTS 2	inspecteur ppal
	Françoise Madelli-Maffi	S 4	inspecteur
	Sylvie Weber-Schon	Rec. Esch	receveur ppal
	Victor Zeimetz	Rec. Ech.	receveur ppal
	Raymond Storn	RTS Ett.	contrôleur
10.11.88	Romain Koener	Dudelange	contrôleur adj.
15.11.88	Paul Schockweiler	RTS Esch	insp. ppal titre pers.
21.11.88	Marcel Defays	Rec.Wiltz	insp. ppal titre pers.

Bénéficiaires du grade de substitution

30.04.87	François Blaeser	Direction
	Paul Blum	Dir. SEVI
	Aly Busser	Direction
	Joseph Colbach	S 3
	Fernand Dichter	Direction
	Alphonse Eicher	Dir. RTS
	Jules Faber	L 6
	René Gérin	SAC
	Fernand Gillen	REV
	Fernand Heger	Direction
	Marcel Lesch	S 2
	Carlo Mack	Direction
	Robert Piccard	Dudelange
	Pierre Ronkar	Direction
	René Schmitz	Direction
	André Schockmel	REV
	Martin Schroeder	Direction
	André Staus	L 2
	Emile Stoffel	Direction
30.06.87	Paul Ehlinger	S 5
31.07.87	Jean Bock	Dir. REV
	Jacques Cames	Cap
18.09.87	Valentin Schackmann	Diekirch
	Arthur Schneider	L 1
01.10.87	Eugène Plumer	RTS 1
16.12.87	Marcel Steines	Esch 2
11.04.88	Joseph Juncker	Remich
	Louis Weber	Pétange
01.08.88	Jean Calteux	REV
	Roger Lorang	S 1
	Jean Nau	REV
	Joseph Schaack	REV
31.08.88	Jean Reiland	Clervaux

Déplacements

Guy Beffort	S 2	à L 3
Johny Berg	RTS 2	L 8
Marc Birel	L 9	S 6
Nico Block	Differdange	Rec. Esch
Fernande Borschette	L 2	Ettelbruck
Marc Feltz	Pétange	Differdange
Claude Genson	L 1	L 3
Jean-Claude Georg	S 2	Direction
Guy Goedert	L 4	S 2
Raymond Hoffmann	Esch 2	L 1
Pierre John	Differdange	RTS Esch
Albert Kerger	Direction	Pétange
Jean Kremer	Rec. Autos	RTS 2
Maryse Legille-Feidt	Dudelange	SAC
Monique Lorent-Majerus	L 5	Rec. Luxbg

Marc Lucius	L 1	Direction
Karin Olinger	L 9	Cap
Jean-Marie Raus	Remich	L 1
Marcel Risch	Direction	L 9
Maggy Rusing-Jacobs	L 3	L 2
José Schannes	Rec. Luxbg	S 4
Roger Schortgen	Rec. Esch	Differdange
Claude Stirn	S 3	L 4
Marc Treinen	Cap	L X
Claudine Urban-Marx	L 2	L 3
Guy Wagener	SCS	SID
Army Weber	S 4	S 3
Georges Weidig	L 8	Dir. Accises
Victor Zeimetz	L 9	Rec. Echternach

Congé sans traitement

Claudine Reuter-Ries	du 01.07.87 au 26.05.98
Claude Hoscheid-Piron	du 25.10.87 au 24.10.88
Albertine Weber-Geiben	du 01.07.87 au 25.08.00
Claudine Barthels-Steimes	du 25.03.88 au 24.03.89
Marianne Thill-Kayser	du 18.03.88 au 17.03.89
Liliane Wiesenbach-Thull	du 24.10.88 au 23.12.88
Fernande Reuer-Wagner	du 21.08.88 au 20.08.89

Départs à la retraite

Joseph Schmit	Direction à partir du 01.03.88
Albert Kalmes	Rec. Esch " 01.05.88
Joseph Gierten	RTS Esch " 01.05.88
René Eicher	Esch 1 " 01.05.88
Joseph Sinner	Dir. Acc " 01.09.88

Démissions

Claude Helten	à partir du 01.04.88
Nelly Lecomte	" 16.05.88
Claude Schmit	" 01.07.88

* * *

A l'occasion du Nouvel An le conseil des délégués ainsi que le comité du syndicat des cadres des contributions présentent leurs meilleurs voeux à tous les membres ainsi qu'à leur famille.